

RÈGLEMENT DU SEMI-TRAIL SCIENTIFIQUE

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Le Semi-Trail Scientifique est une course scientifique organisée par le groupe d'organisation du Semi-Trail Scientifique M2 CPDS Reims et le laboratoire PSMS, en collaboration avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne. L'événement se déroulera le 5 avril 2025 au CREPS de Reims, sur une distance de 21,1 km.

Article 2 : Inscriptions et dossards

- **Modalités d'inscription** : Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site officiel de l'événement ([URL du site]). L'inscription est obligatoire
- **Tarifs** : L'inscription est gratuite
- **Retrait des dossards** : Les dossards seront à retirer sur place le jour de la course

Article 3 : Conditions de participation

- **Âge minimum** : Les participants doivent être âgés de 18 ans révolus à la date de l'épreuve.
- **Équipement obligatoire** : Chaque coureur doit disposer d'un téléphone portable chargé pour des raisons de sécurité.
- **Interdictions** : L'utilisation de bâtons est interdite sur le parcours. Les animaux ne sont pas autorisés à accompagner les participants.

Article 4 : Parcours et ravitaillements

- **Parcours** : Le parcours de 21,1 km emprunte des sentiers et chemins autour du CREPS. Les participants s'engagent à respecter l'itinéraire balisé et à adopter un comportement respectueux de l'environnement.
- **Ravitaillements** : Un point de ravitaillement sera disposé tous les 5 km environ, proposant de l'eau, des fruits secs et des produits énergétiques.

Article 5 : Sécurité et assistance médicale

- **Dispositif médical** : Une équipe médicale sera présente sur le parcours et à l'arrivée pour assurer la sécurité des participants. En cas de problème de santé, il est recommandé aux coureurs de prévenir le personnel médical ou un bénévole.
- **Assurance** : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il est conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle

accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 6 : Chronométrage et classement

- **Chronométrage** : Le chronométrage sera effectué à l'aide d'une puce électronique fournie avec le dossard. Chaque participant devra porter son dossard de manière visible sur la poitrine.
- **Classements** : La course est non classée

Article 7 : Engagement des participants

En s'inscrivant au Semi-Trail Scientifique, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à respecter les consignes de l'organisation et à adopter un comportement sportif et respectueux envers les autres coureurs, les bénévoles et l'environnement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Semi-Trail Scientifique », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au comité d'organisation du Semi-Trail Scientifique qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants.

ANNULATION COURSE

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.